

ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES pour les REALISATIONS présentées

1. Le projet

La production s'appuiera sur le parcours civique et ses 4 éducations. .

Il s'agit de présenter une réalisation au sein d'un stand ou d'un autre format à définir, comme un support visuel et/ou sonore : affiche, maquette, vidéo, pages Internet, diaporama (ou album photo), expériences, pièces de théâtre, défilé, chansons, danses, slam, etc, qui puisse faire l'objet d'un commentaire en direct au cours de la journée par un ou plusieurs élèves. La production peut correspondre à celle d'un Travail Personnel Encadré (TPE), d'un EPI, d'une classe Projet Artistique et Culturel (PAC), d'un atelier scientifique, d'une activité de club, de conseil de vie lycéenne ou collégienne ou bien de toute autre initiative personnelle. Les travaux déjà existants, proposés lors d'évènements antérieurs, conviennent parfaitement.

En fonction du nombre d'inscrits, le comité de pilotage se réserve le droit de faire une présélection.

Les élèves devront s'entraîner à répondre à des questions très diverses sur leur sujet. Une présentation spéciale devra être faite en cours de journée aux membres du jury, ce qui sous-entend une maîtrise raisonnable des notions utilisées.

Afin d'éviter tout problème d'assurances et de droit à l'image, une note d'information à destination des parents dont les enfants participent au concours, vous sera communiquée ultérieurement.

2. Le matériel

L'installation ou le dépôt du matériel pourra se faire la veille sur le lieu de la fête. Les élèves devront installer leur matériel d'exposition. Les équipements spéciaux du type ordinateur, télévision, devront être fournis par l'établissement des élèves candidats; aucun système de chauffage ne pourra être utilisé. Par ailleurs, pour des questions de sécurité, aucun produit chimique ou autre matériel dangereux ne pourra être apporté sur le site. **Les appareils électriques à résistance sont interdits sur le site ainsi que tout matériel dangereux.**

Les élèves devront être présents durant toute la durée du concours pour surveiller leur matériel, répondre aux questions du public et du jury et participer à la remise des prix.

Les élèves et les professeurs encadrant sont responsables de leur matériel. En aucun cas, le vol ou la détérioration de matériel ne sera pris en charge par la structure accueillant le concours, par le vice-rectorat, qui gère l'organisation de cet évènement.

Pour des raisons matérielles, les établissements de Nouméa et du Grand Nouméa qui participent au concours devront apporter ou faire livrer leurs propres **panneaux d'affichage**.

3. Frais de transport et repas du midi

Les frais de transports et les repas du midi des groupes sélectionnés seront pris en charge.

ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES pour les REALISATIONS présentées

4. Le site

Le Centre Culturel Tjibaou (CCT) met à la disposition des participants l'ensemble de son site, pour soutenir et valoriser les différentes productions. Des stands électrifiés seront disponibles au niveau des trois villages, ainsi que des zones de visionnage et des espaces extérieurs.

